Publié depuis 1982 par :
Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard

CONTACT

JANVIER 2023
Vol. 42
No 1
ISSN 0830 0084

CONTACT JANVIER 2023 — ÉDITION SPÉCIALE

Cette édition de votre journal municipal *Contact* du mois de janvier 2023 est une édition spéciale concernant les actualités de la Municipalité. Vous y retrouverez, entre autres, le sommaire du budget pour 2023, le fonctionnement de la patinoire et le calendrier des collectes des matières résiduelles 2023.

SÉANCES DU CONSEIL 2023

Les séances du conseil ont lieu au 318, rue Principale Ouest, à la salle du Conseil à **19 h 30**.

Lundi 9 janvier 2023	Lundi 6 février 2023	Lundi 6 mars 2023	Lundi 3 avril 2023
Lundi 1er mai 2023	Lundi 5 juin 2023	Mardi 4 juillet 2023	Lundi 7 août 2023
Mardi 5 septembre 2023	Lundi 2 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023	Lundi 4 décembre 2023

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Les bénévoles de la Bibliothèque Roger-Fournier et moi-même vous souhaitons une année 2023 remplie de douceur.

Pour le mois à venir, voici **les activités** qui auront lieu dans notre belle bibliothèque :

1er février, 19 h : Rencontre avec l'auteure Élise Hupé

13 et 15 février : Heure du conte

1er mars : Arrivée de nouveautés

Voici l'horaire hivernal

Mardi
13 h à 15 h

Mercredi
19 h à 20 h

Jeudi
13 h à 15 h

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Monsieur Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n°1 Madame Anick Blouin
Poste n°2 Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3 Monsieur Simon Dubé
Poste n°4 Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Poste n°5 Madame Mélanie Desrosiers
Poste n°6 Madame Stéphanie Arsenault

NOUS JOINDRE

Bureau municipal	418 723-2816
Télécopieur	418 723-0436
Salle polyvalente	418 724-0900
Bibliothèque	418 724-0821
Centre communautaire	418 723-1747
Service des loisirs	418 725-5389
Courriel :	municipalite@stanaclet.qc.ca

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

SOMMAIRE DU BUDGET 2023

Le lundi 19 décembre 2022, le conseil municipal adoptait le budget pour l'exercice financier 2023. Un résumé est présenté dans le tableau de la page suivante, mais voici d'abord les principaux faits saillants :

- ◊ Le taux de taxe foncière augmente de 4.25%.
- ◊ Les taxes de services des ordures ont augmenté, et ce, étant donné l'inflation.

Simulation des taxes municipales pour une résidence de 200 000$ en 2023 desservie par l'aqueduc et l'égout.

	2023	**2022**
Valeur foncière	200 000 $	200 000 $
Taxe foncière générale	0,985$ / 100$ d'évaluation 1 970 $	0.94$ / 100$ d'évaluation 1 880 $
Taxe d'aqueduc et égout	300 $	300 $
Taxe pour matières résiduelles	200 $	184 $
Taxe pour le ramonage	52 $	52 $
TOTAL	**2 522 $**	**2 416 $**

Nous vous présentons le résumé du budget 2023 à la page suivante.

RÉSUMÉ DU BUDGET

REVENUS	2023	2022
Taxe foncière	2 797 000 $	2 652 000 $
Taxes de services	677 849 $	643 518 $
Taxes de secteur	26 578 $	26 578 $
Services rendus	87 599 $	74 000 $
Sources locales	88 000 $	88 000 $
Transferts gouvernementaux	531 436 $	340 452 $
Revenus d'éolienne	75 000 $	
Affectation à l'investissement	210 000 $	
Affectation de surplus	73 063 $	66 965 $
TOTAL REVENUS	**4 566 574$**	**3 891 514$**
DÉPENSES	**2023**	**2022**
Administration générale	836 274 $	661 759 $
Sécurité publique	763 638 $	701 780 $
Transport	1 338 000 $	1 093 763 $
Hygiène du milieu	611 690 $	645 248 $
Urbanisme et mise en valeur du territoire	315 867 $	252 168 $
Loisirs et culture	412 979 $	373 798 $
Frais de financement	57 826 $	162 998 $
Remboursement de la dette	158 800 $	
Autres activités financières	71 500 $	
TOTAL DÉPENSES	**4 566 574 $**	**3 891 514 $**

VIE MUNICIPALE

LUMIÈRES AU DEL AU BUREAU MUNICIPAL

En mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction, qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte où elle a durement été touchée par la pandémie.

Le Ministère est responsable d'une de ces mesures et a mis en place le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM). Doté d'une enveloppe de 90 M$, il a pour objectif d'accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins, soit celles disposant de moyens financiers limités, pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux.

Les transformations apportées au bureau municipal sont subventionnées à 100% par le programme d'aide (unique) PRABAM. La municipalité a reçu une aide de 139 623$. De cette somme 14 068$ a déjà été investi, pour la conversion des lumières au DEL au 318, rue Principale Ouest (Mairie).

LUMIÈRES AU DEL DANS LES RUES DE ST-ANACLET

Le conseil a autorisé la conversion des lumières de rue vers des lumières au DEL. Les travaux étaient prévus avant la fin de l'année 2022. Malheureusement, ceux-ci n'ont pu être réalisés dans les temps. Heureusement, ils sont prévus dans les prochaines semaines.

De par la venue de ses travaux, nous avons interrompu les réparations des lumières actuellement défectueuses. Cette décision engendre quelques mécontentements. Cependant, nous vous assurons que la municipalité fait tout pour que les travaux s'effectuent le plus rapidement possible.

COMPTE DE TAXES

Pour votre information, le compte de taxes 2023 sortira à la fin février.

Voici les échéances de paiement :

1er versement	2e versement	3e versement
16 mars 2023	15 juin 2023	14 septembre 2023

Les modes de paiement sont les suivants:

Institution financière	Autres moyens
Accès D (Fournisseur : Municipalité St-Anaclet)	Chèque
Telnat (Fournisseur : Municipalité St-Anaclet)	Argent
RBC (Fournisseur : Lessard)	Carte de débit (nouveau)

VIE MUNICIPALE

MESSAGE IMPORTANT—DÉNEIGEMENT

La municipalité souhaite obtenir la collaboration des citoyennes et citoyens.

En effet, en cette période hivernale nous vous demandons d'éviter de laisser des objets, des bacs de poubelles vides ou des véhicules sur le bord des rues lors d'intempéries. Le tout afin d'aider nos opérateurs à faire leur travail convenablement et éviter des bris.

Nous en profitons pour vous rappeler qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 1er novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. (Règlement 228-98)

La Municipalité est autorisée à faire remorquer les véhicules en infraction, et ce, aux frais des propriétaires.

SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Dans quelques semaines, la municipalité possèdera un nouveau site web. Celui-ci est une plateforme incontournable pour retrouver toutes les informations pertinentes pour les citoyens ainsi que les personnes désireuses de visiter notre belle municipalité.

Avec cette nouvelle ère numérique, votre site web regorgera d'informations qui vous permettront d'avoir des réponses rapides à vos questionnements. Des mises à jour régulières seront effectuées afin que les informations soient le plus efficaces possible.

Les suivis des conseils municipaux, les décisions importantes sur votre municipalité, les différentes activités locales, communiquées, le recrutement de personnel de la municipalité, les avis publics, tout cela et plus se retrouveront sur votre site web.

Dès que le site sera en fonction, nous vous informerons et nous vous inviterons à le consulter en tout temps pour obtenir les réponses à vos questions.

Cependant, il est possible, qu'entre temps, que notre site web actuel soit peu alimenté, voire seulement l'infoflash pour les communiqués. Nous vous remercions de votre compréhension. N'hésitez pas à communiquer avec nous au besoin.

Horaire patinoire 2023

LUNDI AU VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
13 h à 14 h 30	Patinage libre	9 h à 11 h	Patinage libre	9 h à 11 h	Hockey libre
14 h 30 à 18 h	Hockey libre	11 h à 14 h	Hockey libre	11 h à 13 h	Patinage libre
18 h à 20 h	Patinage libre	14 h à 15 h	Patinage libre	13 h à 15 h	Hockey libre
20 h à 21 h 30	Hockey libre	15 h à 18 h	Hockey libre	15 h à 16 h	Patinage libre
		18 h à 20 h	Patinage libre	16 h à 18 h	Hockey libre
		20 h à 21 h 30	Hockey libre	18 h à 20 h	Patinage libre
				20 h à 21 h 30	Hockey libre
21 h 30 Fermeture de la glace					
22 h Fermeture des vestiaires et du local					

Pour connaitre l'état de la glace, composez le 418 724-0900.

Le vendredi entre 13 h et 15 h, la patinoire est réservée aux personnes de 50 ans et plus.

CARNAVAL DE NEIGETTE, 62e ÉDITION

Nous sommes très heureux d'inviter la population de St-Anaclet à festoyer avec nous pour la 62e édition du Carnaval de Neigette qui se tiendra du 3 au 12 février 2023 au Relais de la Coulée.

Au programme :

⇒ Tournoi de « Beu »

⇒ Randonnée en motoneige ou raquettes avec rassemblement pour un feu de joie, suivi d'une soirée avec le chansonnier Yannick Gagnon

⇒ Partie amicale de ballon-balai mixte et patinage libre déguisé

⇒ Jeux de société libre

⇒ 7 travaux de la Neigette (extérieur)

⇒ Partie de sucre

⇒ Soirée avec l'humoriste Mat Lévesque, suivi d'une soirée dansante avec la Disco Claude Gagnon

⇒ Diner hot-dog à la chute Neigette suivi du rallye poker à motoneige ou randonnée libre dans les sentiers de la chute

⇒ Déjeuner du Carnaval

⇒ Encan silencieux

⇒ Gala folklorique

⇒ Souper spaghetti et soirée de fermeture.

⇒ Patinage et glissade libre en tout temps.

Consulter le pamphlet pour plus de détails ou sur le site Facebook Carnaval Neigette.

Bienvenue à toutes et tous !

Le comité organisateur

Caroline Guimond : 418 750-0702
Emilie Guimond : 581 246-1524
Isabelle Rodrigue : 418 730-5847

ADMISSION AU PRÉSCOLAIRE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

La période d'inscription de votre enfant au préscolaire se tiendra en ligne du 9 au 22 janvier 2023.

Demande d'admission au préscolaire (maternelle) – août 2023

Voici des renseignements importants :

- Votre enfant doit avoir 5 ans **avant le 1er octobre 2023**.
- Pour inscrire votre enfant à la maternelle, vous devez vous rendre sur la page Internet de l'école, suivre les étapes et compléter les documents : https://sources.cssphares.gouv.qc.ca/inscription/
- Le certificat de naissance (grand certificat) de votre enfant est requis.

Pour information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat au numéro de téléphone suivant : 418 724-3560, poste 5000 ou par courriel des-sources@cssphares.gouv.qc.ca

POSTE À COMBLER
AU SEIN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE DES SOURCES

L'école des Sources est à la recherche d'une personne pour le poste de représentant ou représentante de la communauté au sein du conseil d'établissement des parents de l'école.

La personne intéressée doit envoyer sa candidature à l'école au courriel suivant :

des-sources@cssphares.gouv.qc.ca

Merci de votre participation!

SAINT-ANACLET-DE-LESSARD 2023

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 30	24	25	26	27	28	29

MAI

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	
28	29	30	31			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 30	24 31	25	26	27	28	29

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 31	25	26	27	28	29	30

MERCREDI - Territoire à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs vers le sud
JEUDI : Village, incluant rang 3 est et ouest, route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3

LÉGENDE

- Déchets
- Récupération
- Déchets et compost
- Récupération et compost

Services offerts par votre municipalité

- Lieux de récupération de piles et batteries: bureau municipal, école, épicerie et centre communautaire
- Récupération des fluorescents et ampoules au bureau municipal
- Réduction des déchets lors d'évènements : vaisselle compostable
- Journées spéciales de récupération des résidus domestiques dangereux au printemps et à l'automne (Rimouski)
- Distribution de compost au printemps

Informez-vous au bureau municipal en contactant le (418) 723-2816

Collecte à domicile de meubles usagés

La Friperie de l'Est collecte vos meubles et électroménagers EN BON ÉTAT gratuitement

(418) 723-0009
www.friperiedelest.com

Écocentre

Matières acceptées :
matériaux de construction, matelas et sommiers, résidus domestiques dangereux, pneus sans jante, matériel informatique et électronique, siège de bébé, branches et plus.

Ouvert toute l'année, selon un horaire variable.
www.rimouski.ca
(418)724-3197
835, chemin Victor-Gauvin, Rimouski

Pour d'avantage d'information, contacter le (418) 725-2222 ou visitez le site:

InfoBac.ca
MRC de Rimouski-Neigette